

**Séance du Conseil  
du 7 avril 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 7 avril 2025 à 20 heures à laquelle sont présents, M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaéтан Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures;**
- 4. Correspondances;**
- 5. Rapports des comités;**
- 6. Présentation des comptes;**
- 7. Dépenses et engagements de crédit;**
- 8. Adoption des règlements;**
- 9. Avis de motion;**
- 10. Projets de règlements;**
- 11. Divers :**
  - a) Ressources humaines, engagement d'un préposé aux travaux publics à temps plein saisonnier;
  - b) Contribution à la Fête de la pêche 2025;
  - c) Autorisation de passage du Grand Tour 2025 le 6 août 2025 et utilisation d'une halte ravito;
  - d) Autorisation de passage pour le Cyclotour de l'espoir Terry Fox - Volet national le 4 juillet 2025;
  - e) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
  - f) Vente à Gestion J. Coulombe inc. 524, route du Souvenir, lot 3 251 656;
  - g) La Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision;
  - h) Octroi du contrat pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité;
  - i) Octroi du contrat pour le rapiéçage mécanisé et les couches d'usure d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité.
- 12. Période de questions;**
- 13. Levée de l'assemblée.**

**1. Ouverture**

La maire, M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

**2025-04-01**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2025-04-02

Adoption  
procès-verbaux  
séances mars  
2025

### 3. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2025 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2025, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

Correspondance

### 4. Correspondance

M<sup>me</sup> Caron souligne la nomination de M. Gaétan Gaudreau, comme membre du comité de suivi du projet éolien Forêt domaniale 1 comme citoyen de Cap-Saint-Ignace. M<sup>me</sup> Boucher, quant à elle, est membre d'office comme directrice générale de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Rapport des comités

### 5. Rapport des comités

Aucun rapport de comité.

Présentation des  
comptes

### 6. Présentation des comptes

Comme les dépenses sont présentées mensuellement dans le journal local *Le Vaillant* et que les citoyens ont l'ensemble des détails, le Conseil accepte qu'il n'y ait pas de présentation des comptes détaillés faite lors de la séance.

2025-04-03

Dépenses et  
engagements de crédit

### 7. Dépenses et engagements de crédit

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2500027 au numéro C2500047, les dépôts directs du numéro P2500131 au numéro P2500218 et les paiements Accès D du numéro L2500027 au numéro L2500040 pour la somme de 824 100,49 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 62 699,73 \$, totalisant ainsi 886 800,22 \$.

### 8. Adoption des règlements

AUCUN

### 9. Avis de motion

AUCUN

### 10. Projets de règlements

AUCUN

### 11. Divers;

2025-04-04

Engagement de  
Frédéric Blais et départ  
de Jacqueline Richard

#### a) Ressources humaines, engagement d'un préposé aux travaux publics à temps plein saisonnier

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'emploi a été affichée pour le poste de préposé(e) aux travaux publics à temps plein saisonnier;

**CONSIDÉRANT QUE** des rencontres et entrevues ont eu lieu afin de combler le poste;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'engager M. Frédéric Blais à titre de préposé aux travaux publics à temps plein saisonnier selon la convention collective en vigueur et les recommandations du comité de sélection. L'entrée en poste de M. Blais est ratifiée au 31 mars 2025. M. Blais vient combler un poste laissé vacant par M<sup>me</sup> Jacqueline Richard qui a quitté en mars 2025.

2025-04-05

### b) Contribution à la Fête de la pêche 2025

Fête de la pêche 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Montmagny organise à chaque année la Fête de la pêche sur le territoire de Cap-Saint-Ignace;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité nécessite une participation financière et une implication du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité permet de développer le goût du loisir que constitue la pêche pour les jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité permet de mettre en valeur un site naturel de la municipalité;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte de s'impliquer financièrement par une contribution de 1 000 \$ à l'organisation de la Fête de la pêche prévue le 7 juin 2025.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à collaborer aux activités organisées dans la demande.

2025-04-06

### c) Autorisation de passage du Grand Tour 2025 le 6 août 2025 et utilisation d'une halte ravito

Autorisation Grand Tour 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les cyclistes du Grand Tour passeront dans notre municipalité le 6 août 2025;

**CONSIDÉRANT QU'** il y aura une halte ravito à Espace 350;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de cette organisation demandent à la Municipalité l'autorisation de circuler sur le territoire de Cap-Saint-Ignace;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser les cyclistes du Grand Tour à circuler sur notre territoire le 6 août 2025 et de louer Espace 350 comme site de ravito. Les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être retirés après l'évènement.

2025-04-07

d) **Autorisation de passage pour le Cyclotour de l'espoir Terry Fox - Volet national le 4 juillet 2025**

Autorisation Cycloroute de l'espoir Terry Fox

**CONSIDÉRANT QUE** les cyclistes du Cycloroute de l'espoir Terry Fox – volet national passeront dans notre municipalité le 4 juillet 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de cette organisation demandent à la Municipalité l'autorisation de circuler sur le territoire de Cap-Saint-Ignace;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser les cyclistes du Cycloroute de l'espoir Terry Fox 2025 à circuler sur le chemin des Pionniers Est et Ouest le 4 juillet 2025. Les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être retirés après l'évènement.

2025-04-08

e) **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Christine Talbot

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**2025-04-09**

Vente du terrain du 524,  
route du Souvenir  
(ancien poulailler)

**f) Vente à Gestion J. Coulombe inc. 524, route du Souvenir, lot 3 251 656**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

1. QUE la Municipalité vende, libre de toute priorité, redevance et hypothèque quelconque et avec possession immédiate, à GESTION J. COULOMBE INC., l'immeuble suivant, savoir :

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX 3 251 656** du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Montmagny

Le tout, sans bâtiment dessus construit, mais avec circonstances et dépendances.

Adresse : 524, route du Souvenir, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0

2. QUE la vente soit faite avec la garantie légale.
3. QUE cette vente soit faite pour le prix de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (37 500,00 \$) payable à la signature de l'acte de vente;
4. QUE la maire et la directrice générale, soient et elles sont, par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'elles jugeront nécessaires; tous documents signés par elles lieront la Municipalité.
5. de transmettre une copie des présentes résolutions de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à M<sup>e</sup> Eric TREMBLAY, notaire de l'étude Boulanger Dolan Denault s.e.n.c.r.l.

**2025-04-10**

Abolition programme  
RénoRégion

**g) La Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du

Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**CONSIDÉRANT QUE** bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

2025-04-11

Octroi du contrat pour la pose de rapiéçage manuel d'asphalte

**h) Octroi du contrat pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2025-03-05 pour l'appel d'offres sur invitation pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont répondu à notre invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues sont les suivantes :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Montant total avec taxes</b>
Pavage scellant Jirico inc.	58 637,25 \$
Les Entreprises Jr Morin inc.	66 398,06 \$

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De décréter l'exécution des travaux pour le rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux et fissures (asphalte) sur le territoire de la municipalité, et ce, tel que décrit au devis faisant partie des documents d'appel d'offres sur invitation.

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *Pavage scellant Jirico inc.*, pour la somme de 58 637,25 \$ avec taxes pour le contrat de pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte), et ce, conformément au devis faisant partie des documents d'appel d'offres sur invitation.

**2025-04-12**

Octroi contrat rapiéçage  
mécanisé et couches  
d'usure asphalte

**i) Octroi du contrat pour le rapiéçage mécanisé et les couches d'usure d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2025-03-06 pour l'appel d'offres sur invitation pour la pose de rapiéçage mécanisé et les couches d'usure d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont répondu à notre invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues sont les suivantes :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Montant total avec taxes</b>
Pavage scellant Jirico inc.	105 375,74 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	106 196,66 \$

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De décréter l'exécution des travaux pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité, et ce, tel que décrit au devis et aux addendas faisant partie des documents d'appel d'offres produits sur invitation.

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *Pavage scellant Jirico inc.* pour la somme de 105 375,74 \$ avec taxes pour le contrat de pose de couches d'usure et de rapiéçage mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte), et ce, conformément au devis faisant partie des documents d'appel d'offres.

Période de questions

**12. Période de questions;**

La maire répond aux questions posées par les gens de la salle.

**2025-04-13**

Levée de l'assemblée

**13. Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 heures 13.

Sophie Boucher  
Greffière-trésorière

Jonathan Daigle  
Maire suppléant